

# ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE BOURGOGNE

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France - reconnue d'utilité publique

« Grand Veilly » - 71290 LA GENÊTE - Tél. : 03 85 32 37 76 - Email : info@scb.asso.fr

## EXPOSITION CANINE NATIONALE avec attribution du CACS de la SCC

# ST AMBREUIL (71) DIMANCHE 6 MAI 2018

Au Château de la Ferté



\* Cages gratuites en nombre limité

\* Entrée des chiens à partir de 7h30  
Début des jugements : 9h

\* **Ring d'honneur** : Baby - Puppy –  
Jeunes – Vétérans – Meutes –  
et Meilleurs de race

\* Nombreuses Coupes  
et Récompenses

**Samedi 5 Mai 2018** - Confirmations seules de 14h à 17h  
(concerne uniquement les chiens non  
engagés en exposition - voir feuille séparée)

- Régionale d'Élevage du Club du Bouledogue Français  
- Régionale d'Élevage du Club du Mastiff et Bullmastiff

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE  
DES ENGAGEMENTS : 14 AVRIL 2018**

**RENSEIGNEMENTS :**

Tél. : 03 86 55 11 60 - 03 85 32 37 76

**INFORMATION IN ENGLISH !**

mailto : info@scb.asso.fr

### JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

#### GRUPE 1

Barbado de Terceira, Chien de Berger de Majorque, Serra de Aires, Berger Bergamasque, Berger Polonais Tatra, Berger Australien, Bouviers des Ardennes, des Flandres, Kelpie ..... M. GARNERO  
Bearded Collie, Bergers Blanc Suisse, des Pyrénées, Border Collie, Bouvier Australien, Bouvier Australien Courte Queue, Chien de Berger Catalan, Colley..... M. LENEUF  
Bergers de Beauce, de la Maremma et des Abruzzes, de Picardie, de Russie Méridionale, Hollandais, Polonais de Plaine, Chien de Berger Croate, Chien de Berger Roumain des Carpathes, Chien Loup de Saarloos, Chien Loup Tchèque, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Schapendoes, Tchouvatsh Slovaque, Welsh Corgi ..... M. POUVESLE  
Berger Allemand, Berger Américain Miniature, Berger de Brie, Chien de Berger Belge, Schipperke, Shetland, Mioritza, RESTE de GROUPE..... M. JOUANCHICOT

#### GRUPE 2

Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, Bouvier Bernois, Broholmer, Sarplaninac, Chien de Castro Laboreiro, Chien de la Serra da Estrela, Cimarron Uruguayen, Dogues de Majorque, des Canaries, Fila Brasileiro et de Saint Miguel, Gado Transmontano, Mâtins de l'Alentejo, des Pyrénées, Espagnol, Napolitain, Tosa ..... M. GARNERO  
Bouvier de l'Appenzell, de l'Entlebuch, Bulldog, Cao de Gado Transmontano, Chien de Berger d'Anatolie, Leonberg, Montagne des Pyrénées, Grand Bouvier Suisse, Rottweiler ..... M. JOUANCHICOT  
Cane Corso, Chien de Montagne de l'Atlas, Dogues Allemand, Argentin, de Bordeaux, du Tibet, Saint Bernard, Shar Pei ..... M. GRUNHEID  
Terre Neuve, Landseer ..... M. POUVESLE  
Terrier Noir Russe ..... M. CALLO'CH  
**SPECIALE BULLMASTIFF, MASTIFF,**  
Boxer, Bulldog Continental, Dobermann, Hovawart, Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer et RESTE de GROUPE ..... M. DUPAS

#### GRUPE 3

**SPECIALE JACK ET REVEREND RUSSELL,** Terrier de Chasse Allemand ... Mme STEPHAN  
**SPECIALE YORKSHIRE TERRIER,** Airedale, Bedlington, Border, Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, Cairn, Dandie Dinmont, Fox, Sealyham Terrier, Skye Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Terrier Américain, Terrier Australien, Terrier Brésilien, Terrier Écossais, Terrier Irlandais, Terrier Kerry Blue, Welsh Terrier, West Highland White Terrier, et RESTE de GROUPE..... M. CALLO'CH

#### GRUPE 4

Teckels..... Mlle DE FRANCE

#### GRUPE 5

Akita Américain, Buhund Norvégien, Chien d'élan Norvégien, Jämthund, Chien d'ours de Carélie, Chien de Berger Islandais, Chien Finnois de Laponie, Chien Norvégien de Macareux, Eurasier, Malamute de l'Alaska, Spitz Allemand, de Norrbotten, des Visigoths, Finlandais, Volpino Italien..... Mme DAUVET  
Akita, Basenji, Berger Finnois de Laponie, Podencos, Chien du Groenland, Chien du Pharaon, Chien Nu du Pérou, Chien Nu du Mexique, Chow-Chow, Cirneco de l'Etna, Cursinu, Hokkaido, Husky de Sibérie, Laikas, Samoyède, Shiba, Shikoku, Spitz Japonais RESTE de GROUPE ..... M. BARENNE

#### GRUPE 6

Fauves de Bretagne, Briquet Griffon Vendéen, Grand Basset Griffon Vendéen, Petit Basset Griffon Vendéen..... Mme HARDY BEAUCHOT  
Basset Hound..... Mme STEPHAN  
Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Basset Artésien Normand, Bleu de Gascogne, Basset des Alpes, Beagle, Beagle Harrier, Billy, Briquet de Provence, Bruno Saint-Hubert Français, Chiens Courants Suisses, Chien d'Artois, Rhodesian Ridgeback, Chiens de Rouge de Bavière et du Hanovre, Chien de Saint Hubert, Dalmatien, Français, Gascon Saintongeois, Grand Anglo Français, Grand Griffon Vendéen, Griffon Nivernais, Harrier, Petit Chien Courant Suisse, Poitevin, Porcelaine, RESTE de GROUPE .... M. GOUBIE

#### GRUPE 7

Braque Allemand à Poil Court, Braque du Bourbonnais..... M. LE ROUEIL  
Épagneuls de Munster, Langhaar..... Mlle DE FRANCE  
**SPECIALE SETTER GORDON,**  
Drahthaar, Barbu Tchèque, Braque Hongrois, Braque Slovaque à Poil Dur, Stichelhaar, Épagneul Français, Épagneul Picard, Épagneul Bleu de Picardie, Épagneul de Pont Audemer, Pointer Anglais, Pudelpointer, Setter Irlandais..... Mme HARDY BEAUCHOT  
**SPECIALE SETTER ANGLAIS,**  
Braque d'Auvergne, Braque de l'Ariège, Braque de Weimar, Braque Français, Braque Italien, Braque Saint Germain, Épagneul Breton, Épagneul de Saint Usuge, Griffon à Poil Dur Korthals, Spinone et RESTE de GROUPE ..... M. GOUBIE

#### GRUPE 8

**SPECIALE CHIEN d'OYSEL ALLEMAND,**  
Barbet, Chiens d'eau Américain, Espagnol, Frison, Portugais, Romagnol, Kooikerhondje, Retrievers à Poil Boucle, à Poil Plat, de la Baie de Chesapeake, de la Nouvelle Écosse, Golden, du Labrador ..... M. LE ROUEIL  
**SPECIALE SPANIELS : CLUMBER, COCKER AMERICAIN, COCKER ANGLAIS, ENGLISH SPRINGER, EPAGNEUL d'EAU IRLANDAIS, FIELD, SUSSEX, WELSH SPRINGER** et RESTE de GROUPE..... Mme STEPHAN

#### GRUPE 9

**SPECIALE BOULEDOGUE FRANCAIS,**  
Cavalier King Charles, Épagneul King Charles, Épagneul Nain Continental, Petit Chien Russe ..... M. MADEC  
Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Coton de Tuléar ..... M. LENEUF  
Carlin, Épagneul Japonais, Épagneul Pékinois, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Terrier de Boston ..... M. GRUNHEID  
Bichons à Poil Frisé, Bolonais, Havanais, Maltais, Petit Chien Lion, Épagneul Tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier Tibétain  
Caniche, Chien Particolore à Poil Frisé, et RESTE de GROUPE ..... M. BARENNE

#### GRUPE 10

Barzoï, Lévrier Afghan, Lévrier Écossais, Lévrier Irlandais, Saluki, Whippet ..... M. GRUNHEID  
Azawakh, Greyhound, Lévrier Espagnol, Lévrier Hongrois, Lévrier Polonais, Petit Lévrier Italien, Sloughi et RESTE de GROUPE..... M. LENEUF

Engagements possibles sur Internet :  
<http://cedia.fr>

Engagements en ligne **paiement sécurisé**

Les engagements sont à adresser, accompagnés de votre règlement à :  
**Mlle Denise GUILLOT - Exposition de St Ambreuil**  
2 rue Le Maistre - 89700 TONNERRE  
Tél. 03.86.55.11.60

Tout sujet provenant de l'étranger ou appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie dont la photocopie du certificat de vaccination en cours de validité n'aura pas été jointe à la feuille d'engagement pourra se voir interdire l'entrée de la manifestation.

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUREMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 9h00.

**LOGEMENT** - Seuls les chiens d'une même race et appartenant au propriétaire qui en aura acquitté les frais seront logés dans une cage. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h30. Ne concerne pas les confirmations seules.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

## PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire et le jour du jugement.

### CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard au jour de la clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour 6 terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres

nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**Teckels** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchin de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de "Société Canine de Bourgogne" par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés sont pris en compte.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : La clôture des engagements est fixée au 14 Avril 2018. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

## REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>er</sup> des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>es</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

**C.A.C.S.** - Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

## OBLIGATIONS SANITAIRES :

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récopié municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

## CONFIRMATIONS

**ATTENTION** : les chiens à oreilles coupées ne peuvent être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 96 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

## TRÈS IMPORTANT

### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

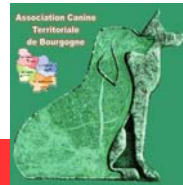
Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

# DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

## EXPOSITION CANINE NATIONALE SAINT AMBREUIL

### DIMANCHE 6 MAI 2018

*Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées, FAX NON ACCEPTÉS)*



**OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS PROVENANT DE PAYS ÉTRANGERS OU APPARTENANT À LA 2<sup>e</sup> CATÉGORIE :**  
PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE (modèle CERFA) en cours de validité

**Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.**

N° tatouage ou transpondeur : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_ Poil : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Confirmation

**Réservé à la Société**

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
 Ne Concourant pas  Meute  Lot d'Affixe  Lot de Reproducteur  Couple  Paire

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

Montant des frais de participation	sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien	33 €
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> chien	26 €
4 <sup>e</sup> chien et suivants	20 €
Puppy, Baby (chacun)	16 €
Vétéran	10 €
Lots d'Affixe, de Reproducteur, Couple, Paire	8 €
Meutes (donnant droit à 6 chiens en individuelle)	62 €
Chien supplémentaire de la meute (par chien)	13 €
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé)	10 €
<b>Total</b>	
Remise 10 % aux adhérents ACT Bourgogne à jour de cotisation 2018 (engagements par courrier, joindre photocopie)	
Accompagnateur : ..... x 4 € = gratuit pour les moins de 18 ans	
<b>Total dû</b>	

**Remplissez lisiblement cette feuille et envoyez-la à :**  
**Mlle Denise GUILLOT - Exposition St Ambreuil**  
**2 rue Le Maistre - 89700 TONNERRE**  
**Tél. : 03 86 55 11 60**

### DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie
- Votre règlement à l'ordre de l'Association Canine de Territoriale de Bourgogne
- Copie des certificats du titre de Champion pour les engagements en classe Champion et des titres de Travail pour les engagements en classe Travail.

*Ci-joint le règlement des engagements par :*

Mandat  Chèque  C.C.P

*Les chèques et mandats devront être établis au nom de :*  
 Association Canine Territoriale de BOURGOGNE

Virement  :

IBAN: FR95 3000 2027 3500 0007 9167 W61

BIC (Adresse SWIFT): CRLYFRPP

*(Joindre obligatoirement une copie du virement avec la feuille)*

### Adhérents 2018 à jour de cotisation :

*les engagements doivent être faits par courrier, la photocopie de la carte d'adhérent doit impérativement être jointe à l'engagement*

### PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pages de couverture (chacune) ..... 140 €  
 1 page intérieure ..... 80 €  
 1/2 page ..... 50 €

**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ - CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 14 AVRIL 2018**

## Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

### CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 14 Avril 2018

**Chien de Défense** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> cat.

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

### Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

### Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 14 Avril 2018.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Réponses \_\_\_\_\_

## Renseignements à fournir pour certaines races

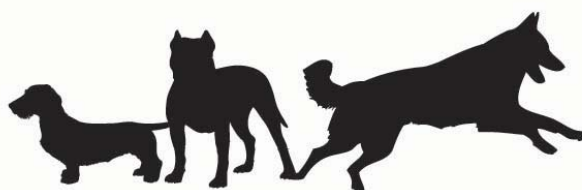
**VARIÉTÉ** : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Jack/Parson Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

**COULEURS** : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues Français, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

**NATURE DU POIL** : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Berger Allemand, Berger Blanc Suisse Russkiy Toy.

**TAILLE** : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

**POIDS** : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.



# CYNO-PRO

Le professionnel du chien et du chat